

Plan stratégique de la filière céréalière à l'horizon 2025

La filière veut et peut contribuer au développement économique national

« produire plus et produire mieux »¹

I – Le contexte

- **Alimentaire mondial** : les besoins vont croissant (9 milliards d'humains en 2050 consommant plus de produits animaux). Compte tenu de son potentiel agronomique, la France doit participer à l'alimentation de la planète.
- **Economique international** : l'offre française à l'exportation, très concurrencée sur un marché mondialisé, doit être renforcée.

Par ailleurs, il est nécessaire de gérer nos relations avec les pays de la rive sud de la méditerranée dont l'approvisionnement en céréales doit être garanti.

- **Economique national** : il est nécessaire de soutenir l'élevage et les industries de transformation alimentaires et non alimentaires par des approvisionnements compétitifs et dans les qualités requises pour impulser une dynamique de l'emploi positive et améliorer la balance commerciale.
- **Environnemental** : il est impératif de préserver l'eau, le sol, la biodiversité pour laisser aux générations futures un espace et des ressources au potentiel intact.

II – Les enjeux

Compte tenu de ce qui précède, trois enjeux directs et trois enjeux transversaux s'imposent :

Enjeux directs :

1. Produire plus sur une surface cultivée stable, donc développer les rendements,
2. Préserver l'environnement dans un contexte de croissance de la production,
3. Adapter qualitativement la production pour répondre aux différents types de marché

Enjeux transversaux :

¹ Ce plan stratégique, conformément à la demande du Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, se limite au cadre national. Il ne comprend donc pas les sujets de politique agricole ou commerciale gérés dans le cadre européen : aides directes, développement rural, mécanismes de soutien des marchés, droits de douane, accord commerciaux...

4. Développer et coordonner les moyens de recherche et développement au service de toute la filière,
5. Assurer la cohérence entre les orientations stratégiques de la filière, celles des autres filières et les décisions politiques et réglementaires,
6. Faire connaître à l'opinion l'atout que représente la filière céréalière pour la France.

III – Les objectifs et actions proposés en réponse aux enjeux identifiés

(En rouge : préfiguration du plan d'action)

Ce plan stratégique est l'expression de la volonté collective de la filière. Il concerne l'ensemble des céréales françaises : blé tendre, blé dur, maïs, orge, riz etc...

Les enjeux peuvent se décliner selon les six axes suivants :

1. Produire plus et produire mieux : développer une céréaliculture doublement performante qui concilie production et respect de l'environnement

- ✓ Augmenter les rendements de +0,5 à +1 q/ha/an selon les céréales, par le développement d'outils d'aide à la décision (OAD), la mise en place d'itinéraires techniques adaptés à l'évolution climatique (esquive des stress hydriques et thermiques), la prévention des résistances aux bio-agresseurs et la relance de l'amélioration génétique des céréales,
- ✓ Laisser s'exprimer le potentiel génétique des céréales françaises à la même vitesse que les concurrents, pour sécuriser et augmenter les rendements, et ainsi améliorer la compétitivité, notamment par un accès aux facteurs de production.
- ✓ Améliorer l'utilisation des fertilisants par son pilotage et **généraliser les OAD en zones vulnérables (ex : méthode AZUR)**, rechercher une meilleure efficacité de l'azote (recherche variétale), encourager la modulation intra parcellaire et l'agriculture de précision,
- ✓ Réduire les usages des produits fongicides en années à faible pression ou avec des variétés tolérantes, grâce à **la généralisation des OAD sur les maladies des céréales (ex : baromètre maladies, Farmstar)**,
- ✓ Réduire les impacts environnementaux des produits herbicides grâce à la diffusion **d'outils de diagnostic de pollution ponctuelle (ex : Aquasite)**,
- ✓ Mettre en place une politique de gestion durable de la ressource en eau, facteur de production, de qualité et de préservation de l'environnement et de la biodiversité, en **actionnant le levier des économies d'eau (systèmes d'aide à la décision) et celui de la création de nouvelles ressources renouvelables**,
- ✓ Diminuer le prélèvement sur les ressources fossiles, améliorer le bilan gaz à effet de serre et fournir des services environnementaux : production de carbone renouvelable (usages non alimentaires, **plan méthanisation**), séquestration du carbone (travail du sol), recyclage de sous-produits agricoles et urbains,

- ✓ Favoriser la biodiversité fonctionnelle : bandes enherbées, jachères fleuries, trame verte, itinéraires techniques, restructuration foncière,
- ✓ Investir dans la recherche, le développement, la diffusion de l'innovation et le conseil, de la production à la transformation : variétés, itinéraires techniques, procédés innovants, participation à l'établissement des normes, conseil tactique et développement des OAD, conseil stratégique et approche globale de l'exploitation : **coordonner et fédérer les demandes de la filière, mobiliser les budgets régionaux, nationaux et européens,**
- ✓ **Réaliser de façon systématique une étude d'impact préalablement à toute décision politique ou réglementaire susceptible d'affecter la filière céréalière.**

2. Adapter les qualités aux utilisations pour le marché intérieur et à l'exportation

- ✓ Augmenter d'un point en moyenne la teneur en protéines des blés tendres français en déployant un **Plan protéines : introduction et valorisation de la protéine dans les contrats (accord interprofessionnel), optimisation de la dose et fractionnement de la fertilisation azotée (OAD), recherche variétale vers une meilleure teneur en protéines et une plus grande efficacité de l'azote (CTPS, financement),**
- ✓ Améliorer la qualité technologique et sanitaire des grains : impuretés, poussières et contaminants : **programme d'aides à l'investissement chez les collecteurs et les transformateurs ; homologation de produits phytosanitaires en culture ; guide interprofessionnel mycotoxines : guide interprofessionnel impuretés,**
- ✓ Renforcer les moyens de maîtrise des contaminants et des nuisibles dans les céréales et les locaux de stockage et de transformation : **homologation de produits phytosanitaires post-récolte,**
- ✓ Soutenir les initiatives filière (ex Plateforme blé dur),
- ✓ Développer certaines variétés pour des usages spécifiques.

3. Améliorer la résilience des exploitations par la gestion des risques et la diminution des coûts

- ✓ Gérer le risque prix par un lissage des résultats entre années (**extension du plafond annuel de la DPA, de sa durée, assouplissement des conditions de réintégration**), l'application de l'imposition sur les sociétés, et l'usage des instruments de marché,
- ✓ Protéger contre les aléas climatiques par un développement d'un système efficace et spécifique **d'assurance récolte en grandes cultures : références de rendement, seuils, coût,**
- ✓ Réduire les coûts fixes de production : favoriser les restructurations foncières, maintenir les possibilités **d'agrandissement des exploitations, favoriser l'agriculture d'entreprise en société et sous diverses formes d'association, encourager les formes de coopérations émergentes** (assolement en commun, travail à façon, gestion commune des matériels), développer des méthodes de culture plus économes en charges fixes (travail du sol simplifié...),
- ✓ Améliorer le produit brut par une meilleure valorisation des grains (protéines...) et le développement de la méthanisation,

- ✓ Assurer la diversité de l'assolement et des productions de grandes cultures en volume suffisant pour répartir les risques prix, diminuer les coûts variables (têtes de rotation, limitation des besoins phytosanitaires) et répondre aux marchés : maïs, blé dur, orge...

4. Permettre aux industries de transformation céréalière et aux entreprises d'exportation d'assurer leur pérennité et leur développement

- ✓ Permettre aux entreprises d'aval de trouver en permanence l'approvisionnement qui leur est nécessaire, en quantité et en qualité, à partir de la production française pour pérenniser et développer l'emploi,
- ✓ Permettre à l'ensemble des opérateurs de la filière de mieux gérer la volatilité et couvrir leurs risques sur les prix : renforcement de la place de Paris, **amélioration de la connaissance, diminution du coût, développement des instruments de marché et de leur usage (marché à terme, options...),**
- ✓ Améliorer l'intégrité des marchés, **par la régulation des marchés dérivés,** et leur transparence (volume, prix, qualité) : **publication quotidienne des informations de marché, publication mensuelle d'un état des stocks physiques de céréales,**
- ✓ Favoriser l'établissement de relations contractuelles permettant la création de valeur ajoutée tout au long de la chaîne et l'exploitation de tous les créneaux de marchés et de toutes les niches intéressantes, que ce soit en alimentation animale, meunerie, malterie, amidonnerie et semoulerie (de blé dur et de maïs),
- ✓ Maintenir un environnement favorable aux exportations : **crédit export, accords bilatéraux, accords phytosanitaires,**
- ✓ Développer les débouchés des entreprises en alimentation humaine, animale, et non alimentaire, en France comme à l'exportation,
- ✓ Encourager la diversification vers les nouveaux débouchés : **bio-raffineries, chimie du végétal, biomasse, biocarburants,**
- ✓ Satisfaire le marché intérieur pour les céréales issues de l'agriculture biologique (aujourd'hui à 90% d'autosuffisance) et développer l'exportation de produits biologiques transformés : **amélioration de la connaissance des marchés céréaliers biologiques,**
- ✓ Tenir compte, dans l'évolution des aides à l'investissement, de la fiscalité et des charges pesant sur les entreprises, du fait que le secteur de l'agroalimentaire, et particulièrement la filière céréalière, est le seul à être en mesure de créer et maintenir des emplois dans le monde rural sur l'ensemble du territoire français,
- ✓ Soutenir toutes les initiatives destinées à améliorer la compétitivité de l'élevage, particulièrement celui des monogastriques : **développement d'ateliers d'élevage compétitifs capables d'investir dans la gestion des effluents, notamment en zone céréalière, soutien et restructuration des outils d'abattage et de découpe.**

5. Améliorer la chaîne logistique

- ✓ Augmenter les capacités de stockage et accentuer la séparation des lots par classement à la collecte : **plan Silos (code de l'urbanisme)**,
 - ✓ Définir une stratégie logistique pour la filière (équilibre et complémentarité entre les modes de transports route-fer-fluvial-maritime compte tenu des spécificités régionales) : **étude stratégique**,
 - ✓ Soutenir les grands projets fluviomaritimes structurants et améliorer la compétitivité des grands ports français en tant qu'outils industriels (ports de la Méditerranée et de la façade Atlantique, port de Dunkerque, canal Rhin-Rhône, axe Rhône-Fos) ; **structuration de l'axe Seine autour d'HAROPA en le reliant au Nord-Pas-de-Calais (Canal Seine-Nord Europe) et à la Champagne (mise à grand gabarit de la Seine en aval de Nogent)**,
 - ✓ Développer les interconnexions entre ports maritimes et intérieurs. Mutualiser les moyens entre opérateurs : **infrastructures à quai, participation aux achats de péniches, développement du grand gabarit pour le transport fluvial, maintien du soutien au petit gabarit, notamment en investissant dans les « waters trucks »**,
 - ✓ Développer une réelle politique du fret et engager une « politique d'autoroute du rail » par la rénovation des lignes les plus critiques : **amélioration de la qualité des infrastructures, développement des opérateurs ferroviaires de proximité et du transport combiné fleuve/rail, résorption des goulots d'étranglement (en particulier pour la région Centre)**.
- 6. Etre présent dans le débat public : développer l'attractivité de la filière céréalière et promouvoir les métiers et les produits**
- ✓ Etre présent dans le débat public sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et l'environnement,
 - ✓ Faire valoir le rôle géopolitique des céréales et les enjeux de la filière céréalière dans l'économie des territoires (emplois, valeur ajoutée, balance commerciale...),
 - ✓ Pérenniser et développer l'emploi : sécuriser les parcours professionnels ; décliner dans le cadre d'un dialogue social renforcé, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en direction des entreprises et des territoires (mettre en place l'accord multi-branches sur les contrats de génération),
 - ✓ Avoir une **démarche proactive vers l'enseignement** secondaire et supérieur pour informer sur les métiers de la filière céréalière et attirer des compétences nouvelles,
 - ✓ Mettre en place une politique de communication répondant à l'ensemble des enjeux de la filière céréalière : **questions géopolitiques et environnementales, connaissance et promotion des produits, promotion des métiers de la filière**,

- ✓ Faire valoir dans les instances compétentes les dangers de l'artificialisation des sols, participer aux réunions et contribuer au débat

En conclusion, il convient de renforcer une production de céréales et de produits issus des industries céréalières, qui soit :

- **techniquement performante**
- **d'excellence environnementale**
- **compétitive et rentable en France et à l'exportation**
- **en phase avec ses marchés**

Et dont l'innovation sera un levier majeur, et dont les valeurs seront partagées par la société.

Nota : certains travaux doivent encore être menés pour les filières spécifiques, et les propositions d'actions doivent être approfondies.

Analyse stratégique compétitivité filière CEREALES

ATOUS	FAIBLESSES
<p><u>En termes de positionnement sur les marchés</u></p> <p>Forte présence sur les marchés européens et des pays tiers en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - blé : exportateur net, 50% de la production exportée (dont 60% hors communautaire) - maïs : exportateur net, 45 à 55% de la production exportée (dont 90% en communautaire) - orge : exportateur net, 55 à 65 % de la production exportée (20% sous forme de malt, le reste en grain à 70% en communautaire) <p>Proximité géographique de la rive sud méditerranéenne = pays importateurs de blé</p> <p>Collecteurs français présents à l'étranger dans la transformation, en particulier la malterie (Soufflet, Malteurop, Axereal)</p> <p>Logistique portuaire performante, en blé principalement (mais des problèmes d'approche à régler)</p> <p>Reconquête du marché intérieur : utilisation par les fabricants d'aliments du bétail de 5 à 6 Mt de céréales avant la réforme de 1993, de 10 à 11 Mt actuellement.</p> <p><u>En termes de production</u></p> <p>Des variations de production de faible amplitude par rapport à nos concurrents de la Mer noire</p>	<p><u>En termes de positionnement sur les marchés</u></p> <p>Sensibilité aux fluctuations des marchés internationaux et à la parité €/€/\$</p> <p>Des exportations de blé sur pays tiers dépendant d'un nombre réduit de destinations</p> <p>Des nouveaux marchés difficilement accessibles, pour des raisons de qualité (teneur en protéines et en gluten trop faibles des blés français)</p> <p>Concurrence croissante de l'Allemagne, dont la production de blé a fortement augmenté depuis la réunification et qui a une palette de qualité plus large que la France, en particulier vers le haut de gamme</p> <p>La France est prise en étau entre l'origine mer Noire (prix très compétitifs) et l'Allemagne (qualité supérieure et bon rapport qualité/prix)</p> <p>Une meunerie d'exportation fragilisée par une demande mondiale à l'importation de farine peu dynamique malgré l'augmentation des besoins (les pays importateurs s'équipent en moulins)</p> <p>Le port de Rouen est pénalisé par un faible tirant d'eau et les autres ports ont un hinterland céréalier limité pour des raisons qualitatives (Dunkerque) ou quantitatives (La Pallice)</p> <p><u>En termes de production</u></p> <p>Une stagnation des rendements agricoles, limitation de l'accès aux facteurs de production (ex : accès à l'eau sur certains bassins de production) ou contraintes réglementaires (directive nitrates)</p>

<p>Des rendements à l'hectare parmi les plus élevés au monde (en blé mais stagnation, en progression en maïs)</p> <p>Prix du foncier et de location de la terre faibles par rapport aux autres Etats membres de l'UE</p> <p>Un agrandissement des exploitations agricoles qui peut permettre d'amortir les chocs conjoncturels</p> <p>Technicité des producteurs</p> <p>Des entreprises familiales, avec une forte capacité de résistance aux crises</p> <p>Des prix du maïs européens non alignés sur le maïs US et plus élevés du fait du statut d'importateur net de l'UE et des barrières à l'importation</p> <p>Efforts de recherche et développement conséquents</p> <p>Grands groupes semenciers dynamiques</p> <p>Efficienc e des intrants (eau, azote) ramené au volume produit</p> <p>Pour le maïs : séquestration du carbone et restitution de la matière organique au sol (mulching, effluents d'élevage)</p>	<p>Une activité concentrée sur quelques mois qui limite les gains de productivité du travail à attendre d'une spécialisation (plafond à 1 UTH pour 200 ha)</p> <p>Coûts de production élevés. Des charges d'amortissement importantes. Dépendance au séchage pour le maïs et à l'évolution de son coût.</p> <p>Grande sensibilité aux prix des engrais (1/3 des coûts variables), compte tenu du caractère intensif du système de production français. Engrais issus de l'importation dépendant des cours.</p> <p>Eventail de qualités réduit en blé tendre</p> <p>Forte dépendance vis à vis des aides directes, et part des aides directes dans le revenu supérieure à 100% (en moyenne sur les 10 dernières années). Menace de la réforme de la PAC 2014/2020.</p> <p>Une couverture par rapport au risque climatique insuffisante</p>
<p><u>En termes de filière</u></p> <p>Des places de marché de référence importantes en physique et sur les marchés à terme (Rendu Rouen, NYSE-Euronext) = transparence des prix</p> <p>Filière très structurée et organisée</p> <p>Coopération très implantée dans la collecte et la première transformation :</p>	<p><u>En termes de filière</u></p> <p>Logistique de transports intérieurs trop dépendante de la route, le fluvial délaissé, le ferroviaire peu opérationnel. Complémentarité des modes de fret insuffisamment exploitée.</p> <p>Capacités de stockage à développer</p> <p>Progrès à faire, tout au long de la filière, au niveau du "conditionnement" physique</p>

<p>meunerie, malterie, amidonnerie, bioéthanol</p> <p>Capacité de la filière à penser sa réorganisation (concentration des coopératives, filiale commune d'achat d'intrants, nouvelles valorisations)</p> <p>Une utilisation des outils de gestion des risques qui permet aux collecteurs de développer une gamme de contrats aux producteurs pour rendre plus fluide la commercialisation</p> <p>Capacité d'investissement de la filière (Unigrains)</p> <p>Promotion à l'exportation dynamique (FranceAgriMer et France Export Céréales)</p>	<p>de nos céréales exportées (teneur en impuretés, humidité...).</p> <p>Marché à terme de l'orge peu liquide</p> <p>Perte d'attrait de la formation supérieure dans les métiers de la transformation des céréales</p>
--	---

OPPORTUNITES	MENACES
<p><u>En termes de positionnement sur les marchés</u></p> <p>Augmentation de la demande mondiale (consommation de céréales et de viande)</p> <p>Réponse aux nouveaux marchés : segmentation AB pour la consommation humaine et l'alimentation animale (faibles volumes, marché de niche)</p> <p>Filières non OGM, outil de protection et de différenciation pour l'UE (en particulier développement d'indications sur l'alimentation animale dans l'étiquetage des viandes = débouchés pour des céréales non-OGM). Ces filières non-OGM restent à valoriser.</p>	<p><u>En termes de positionnement sur les marchés</u></p> <p>Concurrence très forte : poursuite du développement de la production allemande et de la mer Noire, nouveaux Etats membres concurrents de plus en plus sérieux sur l'intra-communautaire</p> <p>L'abaissement des barrières douanières qui favoriserait la substitution des céréales françaises dans le reste de l'Europe par les origines mer Noire</p> <p>Une décroissance de l'élevage granivore en France qui réduirait les débouchés des céréales</p> <p>Durcissement des cahiers des charges des acheteurs internationaux</p> <p>Un euro durablement fort ?</p> <p>L'évolution des règles en matière d'incorporation et de comptabilité défavorable au</p>

<p><u>En termes de production</u></p> <p>Baisse possible des charges de structure par une utilisation plus rationnelle de la mécanisation (assolement en commun, travail à façon, ETA, CUMA, etc.)</p> <p>Développement de la chimie verte, de la biomasse et la méthanisation.</p> <p>Possibilité de diversifier les rotations pour exploiter les complémentarités céréales / oléoprotéagineux / plantes textiles</p> <p>Nouveaux marchés porteurs si la filière parvient à segmenter davantage son offre en termes de qualité</p> <p>Opportunité de développement du maïs grain humide, fourrage permettant d'éviter le séchage.</p> <p>Développement des maïs spéciaux, segmentation du marché (maïs semence, maïs doux, maïs waxy, maïs grain, maïs fourrage,...)</p> <p><u>En termes de logistique</u></p> <p>Construction du Canal Seine Nord Europe (?)</p>	<p>développement des biocarburants de 1ère génération</p> <p><u>En termes de production et de transformation</u></p> <p>Diminution des soutiens de la PAC qui représentent aujourd'hui une part non négligeable des revenus des producteurs (30% du coût de production)</p> <p>Une concentration des fournisseurs d'intrants qui semble réduire la compétitivité prix des intrants</p> <p>Un retard technique des structures de recherche et un risque à terme de ne pas maîtriser et avoir accès aux blés génétiquement modifiés</p> <p>Maïs irrigué : conséquences du durcissement de l'accès à l'eau en été ?</p> <p>Conséquences du réchauffement climatique sur la production</p> <p>Des cours du pétrole incertains mais annoncés en hausse durable (coût des engrais) – coût de l'énergie et ses répercussions sur le poste séchage pour le maïs</p> <p>Concurrence non agricole sur le foncier (urbanisation, artificialisation), surtout sur les fonds de vallées (terres à hauts potentiels)</p> <p>Meunerie d'exportation fragilisée par l'équipement en moulins des pays importateurs.</p>
--	---

SPÉCIFICITÉ DU BLÉ DUR

Le blé dur est trop souvent noyé dans les analyses concernant le blé tendre, sans tenir compte de son statut de céréale uniquement destinée à l'alimentation humaine, qui une fois transformée procure des aliments de bases stratégiques d'un point de vue économique et nutritionnel.

Il s'agit d'une production alimentaire directe.

La qualité des productions de blé dur est fondamentale et est partie essentielle d'un bilan de production.

Les productions mondiales concentrées sur des zones géographiques sont sujettes à des aléas climatiques, sont fluctuantes aussi bien en quantité qu'en qualité.

La production française de blé dur caractérisée par une filière organisée et structurée doit se projeter dans une production de blé dur de qualité, afin de répondre aux attentes des industriels nationaux et des exportateurs.

La maturité des acteurs de la filière a permis d'engager au travers d'une plateforme blé dur, associant les moyens de la recherche fondamentale (INRA / Pôle de compétitivité / ARVALIS / ACTA / ACTIA) aux attentes à venir de la filière de la production au produit fini.

Cette démarche originale doit être soutenue par les instances publiques et accompagnée d'un soutien à la production du blé dur.

Concernant la production, il convient d'interroger l'amont de la filière, des items décrits pour d'autres céréales doivent s'appliquer dans le cas du blé dur.

CONTEXTE

- ✓ Garantir la sécurité alimentaire
- ✓ Au travers de la recherche et de l'innovation, donner les moyens à la filière française de répondre aux attentes qualitatives des consommateurs, tout en produisant plus et mieux

Analyse stratégique de la compétitivité de la filière blé dur

ATOUTS	FAIBLESSES
<p><u>En termes de positionnement sur les marchés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une industrie nationale semoulière et pastière présente dans les bassins de production avec une trituration stable des blés durs - Exportation des 2/3 de la production Française <ul style="list-style-type: none"> • exportation de blé dur : intra-communautaire et Maghreb • exportation de blé dur transformé en semoule : position leader de la France en exportation de semoule hors UE - Proximité géographique des principaux acheteurs de blé dur - Logistique portuaire performante : <ul style="list-style-type: none"> - Sur la Méditerranée : Port La Nouvelle, ... - Sur l'Océan : La Palice, Rouen - 90% du blé dur utilisé par les industriels français est produit en France <p><u>En termes de production</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Producteurs professionnels et techniques - Le blé dur est la culture « pivot » des territoires du Sud de la France - Un encadrement technique performant : animation filière très présente - Production de blé dur de qualité est possible dans les bassins de production français 	<p><u>En termes de positionnement sur les marchés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les exportations de blé dur français vers les pays tiers dépendent des volumes produits et de la qualité de la récolte - Concurrence importante du Canada (prix compétitifs et qualité supérieure) et dans une moindre mesure du Mexique et du Kazakhstan. Position prépondérante du Canada dans les échanges mondiaux (plus de 60 % des échanges). Des multinationales prennent des positions dominantes après l'arrêt du monopole du CWB sur la commercialisation du blé dur canadien. Prix de blé dur canadien référent mondial en \$ US. - Sensibilité aux fluctuations des marchés internationaux et de la parité €/€ - Un équilibre précaire entre la production et la consommation générant une très forte volatilité des prix. - La culture du blé dur est sensible aux pressions climatiques. - Une industrie nationale pastière fragilisée par les importations : plus de 60% des pâtes alimentaires consommées en France sont importées. - Développement d'une filière industrielle turque compétitive sur les marchés hors UE. - Manque de transparence dans les prix : marché à terme du blé dur inexistant (volumétrie de production et d'acteurs insuffisante) - Capacités de stockage développées chez l'agriculteur pénalisant la fluidité des marchés <p><u>En termes de production</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact fort de la grille « qualité » sur les prix payés producteurs - Rendement en q/ha inférieur à celui du blé tendre - Faible écart de prix blé dur / blé tendre - Coûts de production élevés et des charges d'amortissement importantes

<p><u>En termes de filière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Filière blé dur très structurée et organisée <ul style="list-style-type: none"> o Expertise dans les conduites culturales. o Organismes stockeurs impliqués dans la collecte par des moyens logistiques appropriés, la prévention et la conservation des grains. o Contractualisation cadre sur des volumes et des qualités. - Capacité de la filière blé dur à penser son avenir : en lien avec les travaux de la plateforme blé dur. Volonté de la recherche fondamentale (INRA) de mobiliser des moyens sur le blé dur - Promotion à l'exportation dynamique (FranceAgriMer et France Export Céréales) - Un signe de qualité (conformité produit) obtenu pour le blé dur dans la zone traditionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Grande sensibilité à la fertilisation azotée (taux de protéines élevé demandé pour la transformation) - Une couverture par rapport au risque climatique insuffisante - Evolution de la réglementation qui devient plus contraignante (directive nitrates, norme sanitaire...) - L'équilibre : [production / qualité / maîtrise des impacts environnementaux] difficile réaliser <p><u>En termes de filière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Disparité régionale de la production de blé dur et nécessité de mise en perspective à plus long terme des rotations de cultures (démarche globale). - Recherche variétale trop orientée sur le rendement, d'où une baisse du taux de protéine au détriment de la qualité technologique semoulière et pastière. Faiblesse du financement de la recherche variétale par rapport aux volumes de production. - Logistique de transports intérieurs trop dépendante de la route, le fluvial délaissé, le ferroviaire peu opérationnel ou défaillant - Progrès à faire, tout au long de la filière, au niveau du "conditionnement" physique de nos céréales exportées (teneur en impuretés, humidité...). - Formation supérieure dans les métiers de la transformation des céréales en perte de vitesse - Une gouvernance filière à améliorer
--	---

OPPORTUNITES	MENACES
<p><u>En termes de positionnement sur les marchés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la demande des pays importateurs - Filière non OGM, outil de protection et de différenciation pour l'UE (débouchés pour des céréales non-OGM) - Proximité immédiate du premier bassin de consommation (consommation : 8 millions de tonnes sur le bassin méditerranéen) 	<p><u>En termes de positionnement sur les marchés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déprise confirmée de la production du blé dur en France - Soutien nécessaire par des aides spécifiques via la PAC - Risque des aléas climatiques sur la qualité des productions - Nécessité d'importer des blés de qualité - Rationnement de la demande par le prix

- Débouché alimentaire soumis à réglementation (pâtes au blé dur)
- Possibilité de diversifier les produits issus du blé dur

En termes de production

- Signe de qualité récemment obtenu dans les zones traditionnelles
- Le blé dur pour les pâtes alimentaires représente une dépendance croissante aux importations (source : étude d'impact européenne sur l'évolution des politiques agricoles depuis 2005)
- Nouveaux marchés porteurs si la filière parvient à segmenter et fiabiliser davantage son offre en termes de qualité

- Développement de pâtes alimentaires avec autre céréale que blé dur
- Maintien de la forte concurrence du Canada, du Mexique du Kazakhstan
- Distorsions liées à des mesures environnementales
- Perte du rang de 2ème exportateur mondial
- Euro durablement fort

En termes de production

- Une concentration des fournisseurs d'intrants
- Des cours du pétrole incertains
- Volatilité des rendements plus élevée dans les secteurs à faibles potentiels
- Conséquences du changement climatique avec une baisse potentielle de la production et un désengagement des producteurs et des organismes économiques